

**ARRETE n° 2021-40**  
**RELATIF aux résultats des ELECTIONS PARTIELLES**  
**A distance par voie électronique**  
**AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IAE ANGERS**

**Du mercredi 17 février 2021 au vendredi 19 février 2021**

**Collège des usagers**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 portant création de l'IAE Angers de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers en date du 14 novembre 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-04 relatif à l'organisation d'élections partielles, à distance par voie électronique, au conseil d'institut de l'IAE Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-30 du 2 février 2021 relatif aux listes de candidats aux élections au Conseil de l'IAE Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du vendredi 19 février 2021 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du lundi 22 février 2021 ;

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

Sont élus aux élections au **Conseil de l'IAE Angers** pour le collège des usagers :

- **Liste « PIEPERS Mael »**

**TITULAIRE :**

- PIEPERS Mael

**SUPPLEANTE :**

- MUSSET Lucile

- Liste « BOUGE TA FAC AVEC LA Fé2A »

**TITULAIRE :**

- LE ROUX Flore

**SUPPLEANTE :**

- CESBRON Aodren

Fait à Angers, le  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO